



Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2021
Réponses aux questions du groupe minoritaire du Conseil municipal

1° EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE D'OBERNAI

- Depuis des décennies, les municipalités successives travaillent en étroite collaboration avec les Directrices et Directeurs des trois groupes scolaires (Parc, Freppel et Europe) et nous sommes en relation constante avec la Communauté Éducative, l'Inspection de l'Éducation Nationale et le Rectorat.
- Toutes les actions de la Ville d'Obernai sont particulièrement appréciées :
 - 15 ATSEM travaillent avec cœur et passion dans nos trois groupes scolaires et sont des agents de la Ville d'Obernai.
 - Nous avons toujours répondu favorablement aux demandes exprimées par les Directrices des écoles, en améliorant constamment le cadre d'accueil des écoliers et en dotant nos groupes scolaires d'équipements et matériels nécessaires.
 - Un projet de requalification complète du groupe scolaire Europe est initié par la municipalité, afin de répondre aux enjeux d'avenir à très long terme (plus de 5 millions d'euros sont déjà provisionnés à ce jour).
- Comme d'autres villes moyennes, la Ville d'Obernai connaît une légère progression de sa démographie locale depuis 20 ans, avec néanmoins une érosion du nombre d'enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.
Nous anticipons au mieux et en toutes circonstances ces évolutions, pour le maintien du nombre de classes nécessaires et espérons une évolution favorable des effectifs pour les années à venir, eu égard notamment à l'installation de « jeunes familles ».
- Est joint en annexe un document présentant l'évolution des effectifs scolaires depuis dix années.

2° POLICE MUNICIPALE D'OBERNAI

- La sécurité des français doit être assumée en premier rang par l'Etat, dont c'est une fonction régalienne majeure.
- A l'instar d'autres villes et communes de France, la Ville d'Obernai a créé un service de Police Municipale, qui s'est transformé, depuis deux décennies, en une vraie police de sécurité de proximité.
- Au quotidien, le Maire, les Adjoints Délégués, la Direction de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai et le Responsable Local du SDIS coopèrent en toutes circonstances pour assurer une protection optimale des concitoyens et une sécurité la meilleure possible.

- Nos concitoyens ont conscience de ces politiques actives de prévention et de sécurité déployées par la Police Municipale. Malgré des actes d'incivilités et des comportements totalement inacceptables de la part de certains individus, **la sécurité de tous nos concitoyens est assurée et leur qualité de vie préservée à Obernai.**

S'agissant des Ressources Humaines :

- L'effectif de la Police Municipale est actuellement constitué de 9 agents et brigadiers + 1 assistante à temps plein.
- Par ailleurs, 6 agents municipaux assurent la sécurité des abords des écoles quatre fois par jour en temps scolaire en début et fin de classe.
- Le Directeur de la Police Municipale a fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2021, un Brigadier a récemment demandé sa mutation, l'intérim est actuellement assuré.
- Nous avons procédé à l'embauche de trois nouveaux Brigadiers de la Police Municipale qui prendront leur fonction à Obernai, le mardi 2 novembre 2021, ce qui portera notre effectif global à 10 agents + 1 assistante.
- Un projet de fonctionnement optimisé, tenant compte des évolutions sociétales, des nécessités et enjeux en matière de sécurité et des technologies actuelles, est élaboré et sera opérationnel dès le mois de novembre 2021.
- L'ensemble des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile débattent de ces enjeux et une réunion de coordination est d'ores et déjà prévue avec les Maires, les Directions des services concernés et la Police Municipale la dernière semaine du mois de novembre 2021.

S'agissant des moyens alloués à la Police Municipale :

- Plus de 7% du budget de fonctionnement, soit plus de 1 million d'euros, est consacré annuellement aux services de sécurité et essentiellement au fonctionnement de la Police Municipale.
- Le service de la Police Municipale et ses agents disposent de l'ensemble du matériel nécessaire (véhicules, équipements de protection individuelle, moyens de défense, matériels informatiques...) leur permettant de mener à bien leurs missions en matière de prévention et de sécurité des biens et des personnes.

3° AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ET COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

La Ville d'Obernai s'était dotée :

- en 2010, d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,
- en 2015, d'un schéma directeur d'accessibilité du transport public urbain et d'un agenda d'accessibilité programmé du patrimoine communal,

répondant ainsi notamment aux obligations fixées par l'ordonnance N°2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des transports, des bâtiments d'habitation et la voirie pour les personnes handicapées.

Le processus d'élaboration de ces plans nécessitait à l'époque **l'institution et la contribution d'une commission communale d'accessibilité**. La commission a ainsi été constituée par arrêté municipal du 28 Septembre 2010 puis renouvelée par arrêté du 18 Septembre 2014. Suite à l'adoption de ces différents plans, la commission communale, dépourvue de prérogatives réelles en phase opérationnelle, n'a pas été reconduite.

La Ville d'Obernai a conduit, en application de ces différents plans d'actions, des investissements conséquents qui ont permis d'atteindre une part significative des objectifs définis :

- **Le service de Transport public Urbain Pass'O répond désormais intégralement en matière de matériel roulant, d'accueil clientèle et d'informations voyageurs aux exigences d'accessibilité en vigueur.** Parmi les 39 arrêts dont la mise en accessibilité a été jugée prioritaire, 24 arrêts ont été intégralement traités ; 6 seront traités dans le cadre du déploiement du plan vélo ; l'aménagement des arrêts restants, situés en centre-ville, sera programmé dans le cadre du réaménagement de la trame viaire « centre-ville ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, au sein de laquelle participent des représentants des personnes handicapées, est chaque année informée de l'avancement des actions et peut requérir toute question qui concernerait une difficulté d'accès des voyageurs. Elle constitue un maillon de concertation et de dialogue particulièrement adapté.

Nonobstant le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile, la mise en accessibilité des arrêts de transport public continue de relever de la compétence des communes, au titre de la compétence « voirie ». A ce titre, la ville réalisera par exemple en 2022 la mise en accessibilité des arrêts Pass'O de la Gare TER.

- **Depuis 2010, l'accessibilité de la voirie communale existante a progressé de façon constante :**
 - à l'occasion de la refonte complète de voirie (Rue Dietrich-Baegert, Place des 27 et rue des Houblons, rue de la Sablière, avenue de Gail-Parking Charles de Gaulle, rue de Bernardswiller par exemple),
 - par des campagnes de travaux portant chaque année sur les abaissements de passages protégés, la mise en place de plateaux surélevés, l'adaptation de places de stationnement PRM existantes, la stabilisation de cheminements, etc. Leur programmation est également ajusté chaque fois que possible afin de **répondre au mieux aux suggestions et aux sollicitations formulées au cas par cas par les riverains.**

La mise en œuvre du plan vélo à partir de 2022, qui profitera à l'ensemble des usagers (piétons valides ou non, cyclistes, automobilistes) résorbera l'ensemble des problématiques d'accessibilité du secteur de la Gare, lieu d'enjeux majeur dans la chaîne des déplacements.

Enfin, **la mise en accessibilité des espaces publics du centre historique** sera menée à l'occasion du réaménagement globale de la trame viaire, avec une première phase programmée sur le secteur Rempart Caspar/Place de l'Eglise dès 2023.

- **Les opérations les plus lourdes de mise en accessibilité des bâtiments communaux sont désormais achevées :** camping municipal, halle aux blés, piscine de plein-air, équipements tennistiques, hôtel de ville.
La Collectivité souhaite **accélérer la mise en accessibilité du groupe scolaire Europe et de l'école élémentaire** en procédant à un recrutement complémentaire d'un ingénieur dévolu au sein de la Direction de l'Aménagement et des Equipements à cette mission.